



# LE POLITIQUE,

## JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES,

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

### ABONNEMENTS.

Un mois. . . . . 4 fr.  
Trois mois. . . . . 11 »  
Par la poste. . . . . 13 »  
Un N°. . . . . 20 »  
Les abonnements commencent à toutes les époques.

DE LIÈGE (station d'Ans pour Bruxelles et Gand)		DE BRUXELLES pour Liège (stat. d'Ans)		D'ANVERS pour Liège (station d'Ans) et Ostende		DE GAND pour Liège (sta. d'Ans)		Départs supplémentaires		
Matin	Relevée	Matin	Relevée	Matin	Relevée	Matin	Relevée	Matin	Relevée	
8 h. 45 m.	5 h. 50 m.	7 h. 30 m.	2 h. 15	6 h. 50	4 h. 50	12 h. 20 m.	"	De Louvain pour Bruxelles	6 h. 43 m.	1 h. 50
		7 h.	5 h. 50 m.	6 h. 50	4 h. 50	"	"	"	6 h. 45	1 h. 50
		9 h. 15 m.	6 h. 15	9 h. 50 m.	5 h. 45	"	"	De Bruxelles pour Louvain	11 h. 50	5 h. 45
		11 h. 50 m.	5 h. 45	11 h. 10	5 h. 4	"	"	"	11 h. 10	5 h. 45
		7 h.	1 h. 50	11 h. 10	5 h. 4	"	"	D'Anvers par id.	11 h. 10	5 h. 45
						"	"	d'Ost. p. Br. Av. et Louv.	h. 50	2 h.

Prix du transport des effets des voyageurs par 100 k. : d'Ans à Waremme, 80 c. — D'Ans à Tirléfont, fr. 1.90. — D'Ans à Louvain, 2.50. — D'Ans à Malines, 3.50. — OMNIBUS. Prix des places de Liège à Ans, 1 fr. Distance : d'Ans à Bruxelles 107,800 m. (24 lieues) parc. en 4 h. 15 m. ; d'Ans à Anvers 110, m800 . (24 1/2 lieues) parc. en 4 h. 20 m. ; d'Ans à Gand, 144,700 m. (52 lieues) parc. en 5 h. 40 m.

### ALLEMAGNE. — Francfort, 15 octobre.

On écrit de Vienne, le 7 octobre :

Si le prince de Metternich fait un voyage à Rome, comme il en est question, on espère que, par son influence, l'affaire de Cologne se terminera d'une manière satisfaisante.

Il paraît qu'on a repris sérieusement un projet déjà ancien et très important pour la navigation du Danube. L'Autriche, de concert avec la Porte, a le projet de rétablir l'ancien canal ensablé de Trajan depuis Kassova jusqu'à Kostendje. Par la réalisation de ce projet, la navigation du Danube serait raccourcie de près de 150 milles, et on éviterait Solina, fortifiée par les Russes.

On écrit du Danube, le 10 octobre :

Le prince Louis Napoléon se rendra de la Suisse à Inspruck, ville que le gouvernement autrichien lui a offerte comme asile provisoire, en attendant que les différends avec la France soient aplanis et que le prince ait fait choix d'une résidence. Il a reçu des passeports de l'ambassade autrichienne en Suisse, et les autorités du Tyrol ont déjà reçu l'ordre de lui prêter l'appui nécessaire. Il est défendu au prince de pénétrer plus avant dans l'intérieur de l'Autriche.

On écrit de Constantinople, 20 septembre, à la Gazette d'Augsbourg, que le sultan a approuvé un firman pour reprendre les travaux de l'ouverture d'un canal entre le point où le Danube se dirige vers le nord, non loin de Silistrie et la mer Noire. Ce canal abrégera de plusieurs jours la navigation vers la capitale de la Turquie et les ports méridionaux de la mer Noire; il assurera l'avenir de la liberté des communications avec l'Orient, et les difficultés que la politique pourrait susciter au commerce aux embouchures du Danube auront moins d'influence; la position des îles qui s'y trouvent ne donnera plus à la Russie le moyen de rendre les autres nations tributaires de son monopole. L'Angleterre et l'Autriche avaient fait beaucoup d'efforts pour obtenir ce firman.

D'après un autre article des frontières de Serbie, on remarque actuellement beaucoup de mouvement sur le Danube. L'envoi de munitions dans les forteresses turques du Danube, que l'on met en ce moment sur le pied de guerre, occupe un tel nombre de bâtiments de transport que le prix du fret a beaucoup augmenté.

Le même journal cède complètement, d'après une lettre de Vienne, la nouvelle d'une alliance offensive entre l'Angleterre et la Turquie, mais il ajoute qu'il peut y avoir dans le traité de commerce conclu entre elles des clauses secrètes que l'avenir fera connaître, et cite plusieurs faits qui prouvent que la Turquie à uni sa politique à celle de l'Angleterre.

### FRANCE. — Paris, le 18 octobre.

Le roi et la reine des Belges sont arrivés hier à 5 heures du soir aux Tuileries, venant de Bruxelles.

M. de Miraflores, dont nous avons annoncé la nomination à l'ambassade de Paris, prendra le titre d'ambassadeur extraordinaire.

Le bruit des fiançailles du prince royal de Bavière avec une princesse de Russie parait aujourd'hui trop précipité, et le temps nous apprendra si celui qui court aujourd'hui, c'est-à-dire que le prince a fait connaître son inclination pour une princesse française, est plus fondé. Dans ce cas il ne serait pas impossible que la plus jeune fille du roi Louis-Philippe, la princesse Clémentine d'Orléans, devint bientôt l'objet d'une demande en mariage.

On écrit d'Oran, le 3 octobre (correspondance de l'Éclaircisseur de la Méditerranée) : Abd-el-Kader a fini par s'entendre avec Tedjini, chef d'Ain-Madi, qui a consenti à recevoir dans la ville un bodja de l'émir pour traiter avec lui. Il a été convenu que Tedjini paierait un impôt et qu'il fournirait des contingents à Abd-el-Kader, dans le cas où la guerre se ferait contre les infidèles. Un personnage envoyé par l'empereur de Maroc a négocié cet arrangement, au moyen duquel Abd-el-Kader a pu opérer son retour sur Tekedint sans être inquiété. On prétend que ses troupes sont dans un épuisement presque complet, et qu'il a perdu la majeure partie des chevaux qu'il avait amenés.

On nous écrit que le général Van Halen est chargé de protéger l'Aragon contre les excursions du comte de Morella. (GAZETTE.)

L'audience que Reschid-pacha a eue du pape, et le discours que le pacha a en cette occasion, adressé à S. S., font à Rome le sujet de toutes les conversations. Ce discours, fort court, et prononcé en langue française, vient enfin d'être publié dans le journal officiel. Le voici tel qu'il est rapporté dans le DIARIO DI ROMA :

« S. H., le sultan Mahmoud, a appris avec une grande satisfaction l'accueil bienveillant que V. S. a fait à son ambassadeur auprès de la cour de France. Je suis bien heureux d'avoir l'occasion de vous exprimer ces sentiments de mon auguste maître. J'espère que ces premiers rapports, formés grâce à la courtoisie et à l'esprit conciliant (spirito di amabile complacenza) de V. S. seront suivis d'autres relations aussi utiles qu'agréables au saint-siège et à l'empire ottoman. »

Le journal officiel ajoute : Le saint-père a répondu à ce discours en termes très-gracieux, et a fait comprendre au pacha la confiance si bien justifiée qu'il mettait dans la justice impériale avec laquelle le sultan Mahmoud protège (garantisce) les catholiques demeurant dans son vaste empire, et dans l'exactitude avec laquelle les intentions de S. H. sont secondées par le reis-efendi. S. S. a engagé Reschid pacha à protéger toujours les catholiques auprès de son maître, en le priant de les lui recommander de nouveau en son nom.

Ce qui se passe depuis quelque temps à la Bourse de Paris est de nature à faire réfléchir profondément les ministres. La fièvre de spéculations sur les valeurs industrielles en avait amené la complète dépréciation. Depuis trois mois on ne peut plus parvenir à négocier celles-là même qui étaient regardées comme les meilleures. Bientôt les actions de chemin de fer ont été atteintes elles-mêmes par le discrédit. On se propose, dit-on, de demander aux chambres une aug-

mentation des tarifs, et d'assurer aux actionnaires un intérêt de 3 à 4 p. c. de leur capital.

L'affaire de Raban s'est terminée hier. Il a été condamné à deux ans d'emprisonnement et 500 fr. d'amende; trois autres accusés à 18 mois et 200 fr. d'amende, un autre à un an et 100 fr. d'amende et 100 fr. dommages-intérêts à la régie des poudres; enfin tous à deux ans de surveillance et solidairement aux dépens. Le jugement reconnaît que vu la quantité de munitions, il faut les considérer comme munitions de guerre.

La plainte en diffamation portée par MM. Casimir Paul Périer, contre les journaux L'EUROPE, LE NATIONAL et LE COURSIER sera appelée en police correctionnelle après celle de Raban. M<sup>e</sup> Teste plaidera pour les plaignans. Le journal L'EUROPE, qui a porté une plainte reconventionnelle pour avoir été diffamé dans la personne de son gérant que l'on a qualifié de diffamateur, sera défendu par M<sup>e</sup> Hennequin.

Les dilettanti sont menacés d'être privés cet hiver de l'une de leurs virtuoses favorites. M<sup>me</sup> Damoreau, cette grande cantatrice, que la France peut opposer aux noms les plus illustres de l'Allemagne et de l'Italie, est atteinte d'une maladie au larynx qui, sans être dangereuse, la tiendra pendant long-temps éloignée de la scène.

Depuis vingt-cinq ans, d'après un relevé fait dans l'administration du Théâtre-Français, la tragédie des Horaces n'avait produit au plus que 2,000 fr. de recette, et encore la tragédie avait-elle l'appui de Talma et le public nombreux du dimanche. Hier mercredi, la même tragédie, n'ayant pour la faire valoir que le talent de Mlle. Rachel, a produit 4,400 fr. de recette.

### NOUVELLES D'ESPAGNE.

On écrit de Madrid, le 11 octobre :

« Narvaez, dont l'entrevue avec la reine a été signalée par des protestations sincères de dévouement, partira bientôt pour Valladolid.

Le général Van Halen a obtenu du gouvernement l'autorisation d'appeler auprès de lui, avec le titre de commandant en second, son frère Juan Van Halen. Cet officier belge vient d'arriver de France.

La GAZETTE DE MADRID du 10 octobre publie les décrets qui constituent le ministère espagnol en faisant cesser les interim.

Nous voyons toutefois dans les journaux de Madrid que Narvaez n'a pas dégarni tout à fait la Manche et la province de Tolède. 5,000 hommes qu'il y a laissés suffiront pour protéger le pays. Ces troupes sont sous le commandement de Noguerras.

### BELGIQUE — Bruxelles, le 19 octobre.

L'instruction de l'affaire du sieur Ries est terminée depuis hier devant M. le juge d'instruction. La chambre du conseil s'en occupera incessamment.

On écrit de Malines, qu'il s'y est fait de grands pré-

une étoffe façonnée; celle-ci est charmante, en couleur, suie, brun, café brûlé, vert-bouteille ou bleu-noir.

Dans le même genre, on vient de disposer des étoffes de pantalons, couleur sur couleur à dessin en relief. L'une d'elles à petits chevrons, tire son nom de sa physionomie prononcée, elle s'appelle chevrotine, une autre, à mille raies saillantes, est désignée par coteline.

Les zébrés sont rayés en biais, de deux nuances d'une même couleur, ou deux couleurs tranchées. Il y a des mélanges de gros bleu, noisette et rougeâtre; de suie, réséda et brique, puce, grenat et gris, qui font à quelques pas l'effet des taffetas glacés. Les reps anglais sont du même genre, mais d'un travail moins prononcé.

Le tricot, étoffe basinée, presque unie, est peut-être ce qu'il y a de plus comme il faut dans toute les nouveautés. Le tricot habille parfaitement, il fait de jolis pantalons pour monter à cheval. On a apporté peu de changement à la forme des pantalons d'été. Les façons à trois plis conviennent très bien au tricot, aussi simple que le couil et le nan-kin. La proportion est toujours demi-juste de la jambe, tombant droit et fermé sur le coude-pied par trois boutons.

Les gilets se font toujours à châle proprement dit, fermant assez bas pour laisser voir le linge. La nouvelle forme est un châle dégagant la poitrine, mais figurant légèrement la pointe à partir du collet, près de l'épaule, et le bas du gilet fermé par trois boutons.

Nous reviendrons prochainement sur les nouvelles formes de redingottes et d'habits, leurs nuances et les détails propres à chacun.

Pour le costume du matin, on porte la chemise en toile de frise, à jabot de batiste extrêmement grand; une cravate anglaise à dessin damassé, rivale des cravates de madras, ou un col de satin artistement tourné autour du cou.

(Temps.)

CONSTANCE AUBERT,

### Feuilleton.

#### MODES.

TOILETTES D'HOMME. — Malgré ses nombreux détracteurs, le paletot revient vainqueur. Le paletot à une gaucherie gracieuse qu'il n'appartient pas à tout le monde de comprendre, et c'est ce qui lui laisse une place coquette dans le négligé élégant. N'avez-vous jamais cherché à vous expliquer pourquoi certaines choses, grossières dans la forme, sont recherchées dans le fond? C'est qu'elles ont en elles l'essence de la distinction; c'est qu'elles sont la pierre de touche d'un bon goût simple qui demande à être appuyé d'une bonne façon naturelle. Il est fort difficile de porter un vêtement simple comme le paletot avec un peu de grâce; beaucoup d'hommes échouent dans la manière aisée de le jeter sur les épaules; les uns ont une facilité affectée, les autres s'en affublent lourdement. On croit qu'un paletot n'exige pas grand talent de la part du tailleur qui le fait; c'est une erreur; le simple a un charme mille fois plus insaisissable que la parure.

Vos tailleurs, comme on le suppose bien, ont renouvelé ses formes; en les renouvelant ils les ont perfectionnées; l'étoffe préférée, celle qui a remplacé le drap velu ou moutonneux, est un tissu à petits carreaux tracé par le travail de l'étoffe. Tantôt à petits damiers carrés, il s'appelle matelassé; tantôt à quadrilles en losanges, nous l'appellerons quadrillé. Ce travail, presque insensible, produit cependant un certain effet comme coup d'oeil; c'est sans contredit une des plus jolies étoffes que l'on ait faites depuis longtemps. Ce qui est bigarré n'est possible qu'en pantalon; pour sortir du simple, quant aux paletots, il fallait trouver

paratifs pour la réception du cardinal archevêque. On orne les rues et surtout l'intérieur du métropole. L'administration locale a mis une assez forte somme à la disposition de la commission qui organise la fête. C'est probablement à mardi à midi que sera fixée l'entrée solennelle de S. Em. Un Te Deum à grand orchestre sera chanté le même jour. Le lendemain il sera célébré une grand messe, à laquelle assisteront quatre évêques.

Par arrêté royal du 5 octobre, M. Wantélet, auditeur militaire de la province de Namur, est désigné en la même qualité pour Hasselt, en remplacement de l'auditeur Niek-milder, qui passe à Namur.

Bruxelles, le 19 octobre. (5 heures.) — La malle de Paris est encore en retard; les affaires sont nulles. Fonds de l'Etat: dette active 2 1/2 p. c. 54 5/4, 5 p. c. 102 A., 4 p. c. 92 7/8 et P., 3 p. c. 75 1/2 P. Société Générale titres en nom fl. 826 P.; certificats au porteur émission de Paris 1750; Société de Mutualité 1155 (115 1/2) P.; Société Civile 1210 (121) A.; Banque de Belgique 1200 (120) P.; Actions-Réunies 980 (98) P.; Canal de la Sambre à l'Oise 1120 (112) A.; Sarlongchamps 1900 (190) P.; Société Nationale 1245 (124 1/2); Chemin de fer de Sambre et Meuse 88 (44) P.; Caisse de Valenciennes 950 A.

L'actif espagnol a essayé une nouvelle dépression; bien que la cote de Paris ne fut pas connue, la baisse commença hier au soir à fait des progrès, offert à 15 1/2, il n'y avait point de preneurs; quelques affaires ont été traitées à 15 1/4, pour les besoins de la liquidation de demain.

On parle de la déconfiture de la maison D. B. d'Anvers. MARCHÉS DES HUILES ET GRAINES. Huile sans affaires; graine de colza précédent prix; tourteaux de colza demandés, dito de lin faibles.

Anvers, deux heures 5/4. — Par voie télégraphique. Ardoin 46 5/8 5/4 5/8 1/2 5/9 1/4 1/2 3/8 A.

LIÈGE, LE 20 OCTOBRE.

L'administration des contributions compte à Liège deux receveurs entre lesquels est partagée, par quartiers, la perception des impôts. L'un d'eux, M. Dejaer, vient d'obtenir du gouvernement sa mise à la retraite que nécessitaient et son âge et ses infirmités; le collègue de ce dernier vient d'être appelé à le remplacer dans le canton où il exerçait, et le gouvernement vient de pourvoir à la vacance, suite de cette mutation.

Une décision ministérielle appelle aux fonctions de receveur un employé de l'administration centrale. Jusques-là tout est bien, mais ce qui peut, à juste titre, exciter la surprise, c'est la fixation du traitement attaché à la place. En règle générale, les appointements des comptables de l'état se calculent d'après le montant de la perception dont ils sont chargés. Or, M. le ministre des finances dans la crainte que le fonctionnaire dont nous parlons ne fût pas assez grassement rétribué, a eu soin de fixer le minimum de son traitement à 10,000 francs, de telle sorte que si sa recette ne lui rapporte pas cette somme, le gouvernement s'engage à la parfaire. C'est là à notre avis, faire un étrange usage des fonds de l'Etat. Eh! quoi, un simple receveur des contributions, un fonctionnaire chargé d'une besogne toute matérielle et que remplit presque toujours un commis salarié, ne pourra se contenter du traitement alloué à un inspecteur en chef, voir même à un directeur qui est, dans chaque province, le chef suprême de l'administration! Il faudrait encore que cet homme soit mieux rétribué qu'un premier président de cour d'appel; il nous semble que dans un moment où l'état de nos finances s'oppose à ce qu'on améliore la condition d'employés qui sont évidemment trop peu rétribués, M. le ministre des finances a fait preuve d'une générosité tout au moins inopportune.

Par arrêté royal en date du 27 septembre 1858, la peine de mort, que la cour d'assise de Liège avait prononcée, le 11 mai 1857, contre Marie-Joseph Devalet, déclarée coupable d'infanticide, a été commuée en celle de 15 années de travaux forcés (sans exposition.)

On écrit d'Arlon, le 17 octobre: Le renchérissement considérable des grains qui a eu lieu sur tous les marchés de la Belgique et qui a été causé en partie par la non-réussite des récoltes, s'est également fait sentir dans le Luxembourg. Au dernier marché d'Arlon, le froment s'est vendu à fr. 20 5 c., le seigle 10 97 et le méteil 17 68 l'hectolitre. Cette cherté ne provient pas du manque des grains, elle n'est que le résultat de celle qu'on remarque dans les autres provinces et des achats qu'on fait pour elles chez nous. Depuis longtemps, en effet, on n'a plus eu d'année aussi abondante que la dernière.

Tous les bateaux d'Ostende, qui se sont rendus cette année à la pêche de la morue d'Islande, de Feroë et du Doggersbank, sont de retour, à l'exception toutefois du Goeden Header, patron L. Vroomer. Le bateau, qui a quitté le port vers le mi-avril pour se rendre à la pêche de Feroë, et dont on n'a plus reçu aucune nouvelle, se sera probablement perdu avec corps et biens.

Nous avons dit, il y a long-temps, que la route d'Ettebruck à la Moselle ne serait pas construite, parce que la confédération germanique s'y opposait. La chose était vraie, malgré le démenti que nous a donné la feuille ministérielle l'INDÉPENDANT. Nous avons aujourd'hui un fait de même espèce à signaler.

La confédération germanique s'oppose également à la route provinciale de Mersch à Echternach. Le motif sur lequel elle se fonde est celui qu'elle a déjà invoqué; elle prétend agir dans l'intérêt de la défense de l'Allemagne, dont la sûreté lui semble exiger qu'il n'y ait pas de route par laquelle un corps d'armée puisse arriver à Trèves sans passer sous le canon de la forteresse de Luxembourg. Nous croyons que c'est à cette affaire que se rattache le voyage à Luxembourg de quelques officiers attachés à la diète.

Déjà, d'après ce que nous apprenons, la députation a, sur la demande du gouvernement, donné l'ordre de suspendre les travaux de la route, commencés entre Mersch et Larochette. C'est une chose assurément fâcheuse. Il semble cependant qu'on a été dans la nécessité de se rendre à la volonté de la diète de Francfort. Le Luxembourg dit en effet sa constitution, fait partie de la Belgique, sauf ses relations

avec la confédération germanique. Dès lors, en passant outre aux travaux des routes défendues, on aurait rompu les liens dont l'existence avait été solennellement proclamée.

Il est cependant à remarquer qu'il y a une route de Metz à Trèves qui tourne Luxembourg. Les précautions qui ont été prises pour empêcher qu'elle soit dangereuse à l'Allemagne, rien ne s'oppose aussi qu'on les prenne pour les routes d'Ettebruck à la Moselle et pour celle de Mersch à Echternach. Nous ne doutons pas que nos représentants demanderont compte à nos ministres de leurs négociations avec la diète germanique. (Echo du Luxemb.)

On lit dans la Gazette des Postes du 10 octobre: Le prince Louis-Napoléon a quitté Arenenberg le 14 du courant, se dirigeant vers Mayence, Coblenze, Cologne et Wesel, route qui lui est prescrite avec défense de séjourner nulle part. Sa suite se compose de M. le vicomte de Persigny, du département de la Loire; de M. Henry Conneau, médecin de Florence, et de huit domestiques.

CONSEIL COMMUNAL.

Séance du 19 octobre. — Absents: MM. Bellefroid, Billy, Hennequin et Koeler.

ANALYSE DES COMMUNICATIONS.

- 1° M. J. Cockerill demande qu'on procède immédiatement à la régularisation de la rue Grand-Joukeu.
2° Compte du receveur des hospices rendu pour l'exercice de 1854.
3° Dépêche de M. le ministre des travaux publics relative à la dépense qu'occasionnera le redressement de la montagne de la Chartreuse. La députation demande quelle part la ville y prendra.
4° Arrêtés royaux approuvant les plans de redressement des rues de la Syrène, de l'Agnéau et sur les Fossés et de la Place St-Jean.
M. Dethier donne lecture du rapport de la commission de l'académie de peinture relatif à la situation de cet établissement.
Il résulte de ce travail remarquable par le style et par l'enchaînement des idées: 1° que le nombre d'élèves qui fréquentent les cours de cet établissement est de 504, et les trois quarts d'entr'eux appartiennent aux classes ouvrières ou se destinent aux arts industriels.
2° Que les parties des locaux de St-Abraham, du Palais et du Vert-Bonnet, occupées par l'académie, ne peuvent contenir les élèves des diverses chaires établies;
3° Qu'il est nécessaire, dans l'impossibilité actuelle d'avoir le Palais, d'acheter en rente aux hospices l'ancien couvent de St-Abraham.
M. Forgeur dépose sur le bureau une proposition tendante à ce que, dans la révision des règlements des écoles primaires, on porte que les directeurs, les instituteurs et les sous-maîtres seront de nécessité choisis ultérieurement parmi les seconds et qu'on détermine les motifs de révocation de toutes les personnes attachées aux établissements d'instruction. Ces objets sont renvoyés à l'examen de la commission.
M. l'échevin Lambinon rend compte de l'adjudication qui a eu lieu pour la fondation du bâtiment destiné à l'école des arts et manufactures; cette adjudication n'a pas réussi. Le conseil décide qu'on en tentera une nouvelle.
Le collège est autorisé à traiter avec M. Macquinary-Debois pour l'indemnité d'une parcelle de terrain laissée à la rue des Clarisses par suite d'une construction sur le nouvel alignement.
MM. Lion et Tilman sont nommés membres de la commission chargée de désigner les experts qui doivent procéder aux évaluations, recensement et dénombrement requis pour l'assiette de la contribution personnelle en 1859.

Le conseil condamne:
1° La veuve Malpas à 50 fr. d'amende, plus les frais et les droits pour l'introduction en fraude de 54 litres d'huile faite par un domestique.
2° Le sieur Steel à 150 frs. d'amende plus les frais et les droits pour excédant d'avoine introduit sans déclaration;
3° Le sieur Vanlangenaken à 50 frs. d'amende plus les frais et les droits pour excédant de planches, bois, etc.
M. l'échevin Piercot rend compte des propositions de la commission administrative de l'école vétérinaire de Liège, tendantes à l'introduction de quelques changements en ce qui concerne les primes qui sont accordées sur les deux foires de Liège à l'effet d'encourager l'amélioration de la race des chevaux du pays.

Ces changements consisteraient:
1° Dans la majoration des primes actuelles et dans l'adjonction d'une nouvelle;
2° Dans l'augmentation du nombre des membres devant composer le jury;
3° Dans la restriction qui serait faite sous le rapport de l'obligation imposée de vendre les chevaux vainqueurs dans les concours, en ce sens que cette obligation n'existerait plus qu'en ce qui concerne les hongres.
Le conseil décide d'apporter ces modifications, sans la majoration des primes, qu'il se réserve d'examiner ultérieurement.
Il en résulte qu'à la foire prochaine, on accordera comme ci-devant les cinq primes suivantes:
1° Cent francs au propriétaire du plus bel étalon de trait, pure race du pays;
2° Quatre-vingts francs au propriétaire du plus beau hongre, idem;
3° Quatre-vingts francs au propriétaire de la plus belle jument, id.;
4° Cinquante francs au propriétaire du plus beau poulain âgé d'un an, idem;
5° Cent francs au propriétaire du plus grand nombre de chevaux de toutes races amenés sur la foire.

On émet un avis favorable sur les délibérations des fabriques de St-Vincent et de St-Nicolas relatives à des legs faits par feu M. de Donnée. Celui de la dernière fabrique est de 21,000 frs.
Le conseil approuve le cahier des charges pour la fourniture de 185 couvertures de laine nécessaires au service du casernement, ainsi que celui qui est relatif à l'entreprise du poids public.
Il avait été demandé pour le quartier de Poest un troisième bureau; mais il résulte de nouvelles informations que les négocians se rendent sans se plaindre au bureau principal sur la Batte; quant au quartier de l'Est il en est un près de l'abattoir.
Cet objet est ajourné.
On émet un avis favorable:
1° Sur la délibération de la fabrique Ste-Walburge relative à l'acceptation d'une donation (f. 1,000) faite par M. Lavalleye et son épouse.
2° Sur la délibération de la fabrique St-Martin, relative à l'acceptation d'un legs (400 fr.) fait par feu M. Platens.

Le conseil donne un avis défavorable à la délibération de la fabrique St-Martin, au sujet de la réduction d'une rente due par Nicolas Joekin et consors.
Il est accordé au sieur Gout une somme de 5425 fr. pour indemnité et paiement de terrain cédé à la voirie rue de la Casquette.
On renvoie à la commission des contentieux la question de savoir si c'est à la ville ou à la fabrique à payer les honoraires des architectes chargés d'expertiser les travaux nécessaires aux églises, lorsque ces dernières réclament des subsides de la commune.

NB. C'est par erreur que, dans le compte rendu de la dernière séance du conseil communal, nous avons dit que M. Lion, rapporteur de la commission de comptabilité, avait demandé l'ajournement de la rue de la Cathédrale et du mur du pont Maghin; il s'est borné à dire que ces travaux qui selon toute probabilité n'auraient pu avoir lieu qu'en 1841, doivent être ajournés jusqu'à cette époque; que les sommes destinées à ces travaux seraient employées pour l'achat des Clarisses et que le produit de la vente des terrains du Collège servirait à payer les améliorations à faire à la rue de la Cathédrale et au pont Maghin.

L'adjudication des travaux à exécuter à l'Université, pour la construction des fondements de l'école des arts et manufactures et du cabinet d'astronomie, n'ayant pas été confirmée, il sera procédé à une nouvelle adjudication, mardi prochain, 25 courant, à midi, dans l'une des salles de l'hôtel de ville.
On peut voir le cahier des charges au secrétariat de l'administration communale.

THÉÂTRE. — Après la chute de MM. Sauphar et Deldebat, les seuls événements dramatiques de la semaine qui vient de s'écouler, sont la représentation de la Tour de Nesle, et les débuts de M. Blot, de Mme Thibaut et de M. Monval. La Tour de Nesle, espèce de fantasmagorie, où le parricide succède au meurtre, et l'inceste au parricide, avait cette fois un mérite: celui de s'offrir au jugement du public le talent des débuts. M. Blot, qui était chargé du personnage de Buridan, se présente bien en scène; sa voix est grave et sonore, son geste et ses attitudes ne manquent ni de noblesse ni de vérité. Grâce à une heureuse manière de dire, il a su faire disparaître l'étrangeté et l'exagération du genre, et à lui seul, il a fixé, pendant le cours des 9 tableaux, l'attention et l'intérêt d'un public qui plus d'une fois a payé ses efforts par des applaudissements mérités. Nous ne pouvons adresser les mêmes éloges ni à Mme Thibaut, qui jouait Marguerite de Bourgogne, ni à M. Monval, chargé du rôle de Gauthier d'Asnay. Nous attendons ces deux artistes à d'autres débuts.

La Jure nous a fourni l'occasion de constater le succès croissant de MM. Terra et Herman, qui chaque jour s'élèvent plus haut dans l'estime du public. Ces artistes, comme notre excellente prima donna, sont hors de cause, dans la bataille des débuts, et la position du triumvirat appelé à régner sur notre scène lyrique semble aujourd'hui fermement établie.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE DU 18 OCTOBRE.

Naissances: 7 garçons.
Décès: 5 garçons, 5 hommes, 3 femmes, savoir:
Henri Hody, cordonnier, âgé de 88 ans, rue Grande-Bèche, époux de Marie-Joseph Bertrand. — Jean Drion, houvieur, âgé de 73 ans, rue faub. Ste-Walburge, veuf de Marie-Anne-Riga. — Jh. Gounotte, tanneur, âgé de 71 ans, rue du Moulin, célibataire. — H. Clossart, cordonnier, âgé de 67 ans, rue Florimont, époux d'Elisabeth Beaujean. — Léonard Oosterlinck, soldat au 5e bataillon du 1er régiment de ligne, âgé de 25 ans, en garnison en cette ville, célibataire. — Anne Catherine Donnay, sans profession, âgée de 87 ans, rue Hocheporte, veuve de Gerard Simon. — M. Agathe Corbusier, couturière, âgée de 56 ans, faubourg St-Laurent. — Jne. Goossens, sans profession, âgée de 20 ans, rue Pierreuse, épouse de Pierre-Loubel.
Du 19. — Naissances, 4 garçons, 4 filles.

MARIAGES 16:

Jean-François Monard, bijoutier, rue Célestines et Marie-Joseph Hauzeur, sans profession, même rue. — Jean-Gérard Kirsch, chaudronnier, faubourg St-Léonard et Anne-Marie Marnette, sans profession, même faubourg. — Jean-Pierre-Léonard-Joseph-Gustave Gausset, ébéniste, faubourg St-Léonard et Marie-Jeanne-Elisabeth Chapelle, couturière, même faubourg. — Lambert Destoréur, journalier, rue Lulai et Gertrude Chaland, journalière, rue Porte-aux-Oies. — Servais Wertz, journalier, rue Pierreuse et Marie-Catherine Désirant, sans profession, même rue. — Servais-Joseph Dewandre, menuisier, derrière Ste-Catherine et Marie-Joséphine Domallus, sans profession, rue Volière. — Henri-Joseph Delcourt, garçon de café, place de la Comédie et Anne-Catherine Haemel, fille de quartier à Montzen. — Henri-Joseph Ceulemans, peintre en bâtiment, entre deux Ponts et Marie-Jeanne Dossin, domestique, pont St-Nicolas. — Henri Doffe, potier en terre, sur Avroi et Marie-Jeanne Piton, journalière, même rue. — Marcelin Fleish, mouleur en sable, à Eisenschmid et Marie-Catherine Deprez, couturière, aux Fennes. — Jean-Joseph Bastin, menuisier, rue de la Boucherie et Marie-Elisabeth Franck, sans profession, même rue. — Nicolas Spède, charretier, faubourg Saint-Léonard et Marie-Catherine Staf, journalière à Crisnée. — Jean-Mathieu Martin Galopin, armurier, rue Ravets et Marie-Joseph Jacoby, couturière, rue Volière. — Henri-Joseph Malaxhe, serrurier, sur le Mont et Marie Anne Fontaine, couturière, faubourg St-Léonard. — Lambert-Joseph Bailly, cordonnier, rue St-Severin, et Marie Ida Fire, sans profession, rue Table-de-Pierre. — Jean-Pierre Labhaye, journalier, à Olhée et Jeanne Defreime, journalière, rue Voltém.

Décès: 2 filles, 1 homme, 2 femmes, savoir:
Benoit Brenbach, domestique, âgé de 19 ans, rue Neuve, célibataire. — Marie-Thérèse Boulanger, sans profession, âgée de 66 ans, rue faubourg Vivignis, épouse de Gilles Puissant. — Marie Paquet, domestique, âgée de 45 ans, rue Neuve.

La taxe du pain est la même que la semaine dernière.

ANNONCES.

Dimanche prochain on JETERA des ROUES de DINDONS, chez J. KEPPENE, faubourg Ste-Marguerite.

DIMANCHE prochain, on JETERA des ROUES de DINDONS, chez RASKIN-BIA, rue derrière le Mur des Anglais. 1459

Dimanche prochain on JETERA des ROUES de DINDONS, chez Mathieu AUGUSTIN, à Xhoyémont.

HUITRES ANGLAISES chez ANDRIEN, rue Souv.-Pont.

HUITRES ANGLAISES, chez PARFONDRIY, derrière l'Hôtel de Ville.

QUARTIER GARNI à LOUER, vis-à-vis l'église St-Gilles. 1457

MAISON avec JARDIN à LOUER, sise au quai d'Avroy. S'y adresser, n. 619. 1478

A VENDRE DEUX PIANOS verticaux neufs, rue St-Ursule, n° 885.

LECONS de mathématiques, de français, de latin et d'allemand. S'adresser place St-Jacques, n° 472, rue St-Severin, n° 570, pied des degrés de la Fontaine, n° 60.

ED., candidat en sciences p. et m. 1487

EN VENTE chez Mmes CHARLIER sœurs, rue Pont-d'He, n° 850, quantité de CHAPEAUX et CAPOTES du prix de 12 à 16 frs., ainsi que d'autres objets confectionnés, au-dessous de leur prix ordinaire. 1486

BEAUX APPARTEMENTS A LOUER à des personnes sans enfants, rue du Collège, pied du pont de la Boverie.

On DEMANDE pour un COMMERCE en faveur et donnant de beaux résultats UN ASSOCIÉ, pouvant disposer d'un capital de 15 MILLE FRANCS. S'adresser lettres affranchies, sous la lettre K au bureau du POLITIQUE. 1458

Société du Casino.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Le MERCREDI 24 de ce mois, à 4 heures après-midi, chez M. le notaire RENOU, rue du Pot-d'Or.

Liège, le 19 octobre 1858.
Par la commission administrative, Le secrétaire, J. N. 1479

**HOTEL DE FLANDRE,**  
RUE DU PONT D'AVROY, A LIÈGE,  
**GRAND MAGASIN**

DE  
**CHAPEAUX EN SOIE IMPERMÉABLES**  
Pour hommes et enfans dans les plus nouveaux goûts à  
**VENDRE à 20 pour cent au-dessous du prix de boutique,**  
plus un  
**BEL ASSORTIMENT DE MANCHONS**  
et boas pour dames, à **VENDRE à vingt pour cent au-**  
dessous du prix de boutique, ainsi qu'une partie de co-  
tons imprimés pour robes en diverses couleurs à 65 centimes  
l'anne de Brabant. Le magasin restera en cette ville jusqu'au  
31 octobre courant. 1481

**Emploi Vacant.**

La régence de la ville de **VERVIERS** a assigné un traite-  
ment annuel de mille francs pour un maître agréé qui serait  
chargé, à l'**ÉCOLE INDUSTRIELLE** et **COMMERCIALE**,  
d'une partie de l'enseignement dans la classe élémentaire et  
de la surveillance des élèves en retenue après les leçons et à  
certaines heures. Les candidats sont priés de faire parvenir  
leurs demandes avant le 1<sup>er</sup> novembre à M. le directeur  
**LEJEUNE**, président de la commission de l'école.  
S'adresser pour obtenir des renseignements à M. **DEROTE**,  
directeur de cet établissement. 1480

Trois **PLACES** de **SURNUMÉRAIRES** étant vacantes au  
Mont-de-Piété, les jeunes gens qui croiraient avoir des ti-  
tres à leur obtention, peuvent se présenter à l'établissement  
qui de la Batte, n° 85-III2. Les émolumens sont d'environ  
400 fr. et la caution à fournir de 1000 fr. 1483

**A LOUER POUR LE NOËL PROCHAIN,**  
**UNE BELLE ET SOLIDE MAISON,**  
Avec jardin, cours, remise et écurie, sise faubourg St-  
Laurent, n° 1127. S'adresser n° 1126, même faubourg. 1415

**A LOUER** pour Noël une belle et commode **MAISON**,  
rue Agimont, n° 13, contenant salon, place à manger, ca-  
binet, cuisine, deux pompes, caves, cour et un petit jardin,  
plus aux étages six chambres et un grand grenier. S'y adres-  
ser les après-dîner.

**LE MARDI 6 novembre 1838,** à 2 heures de relevée,  
M<sup>e</sup> **DUSART**, notaire,  
**VENDRA AUX ENCHÈRES,**  
**EN SON ÉTUDE, RUE FÉRONSTRÉE,**  
**UNE MAISON ET UNE FORGE** contigues,  
Sises à Liège, rue Neuve derrière le Palais, cotées 428 et 429.  
S'adresser en l'étude dudit notaire. 1457

**A VENDRE,** sous des conditions et à un taux fort avan-  
tageux, **UNE FERME** de près de six bonniers, située en Wez,  
commune de Battice.  
S'adresser au notaire **SERVAIS**, à Liège, place derrière  
la Comédie, n° 2

**BEAU DOMAINE PATRIMONIAL A VENDRE** de gré-à-  
gré et avec grande facilité de paiement.  
S'adresser, pour renseignements et traiter de l'opération,  
au notaire **SERVAIS**, place derrière le Spectacle, n° 2, à  
Liège.  
On est prié d'affranchir les lettres.

**A LOUER** au n. 2, place derrière le Spectacle,  
à Liège, pour être occupé de suite, ou seulement en no-  
vembre prochain,

**UN FORT JOLI APPARTEMENT,**  
libre de toute autre communication, avec l'agrément d'un  
jardin, assez étendu et les commodités désirables, pour la  
tenue d'un petit ménage.  
S'y adresser de 10 heures du matin à midi et de 2 à 4 heu-  
res de relevée.

**VENTE**  
D'UNE  
**collection de livres,**  
D'HISTOIRE, DE LITTÉRATURE,  
VOYAGES, THÉOLOGIE, MÉDECINE, DROIT, ETC.  
Laquelle aura lieu **JEUDI 8 novembre 1838,** à 2 heures de  
relevée, à la salle de ventes de A. **DUVIVIER**, rue Vel-  
bruck, 452, où le catalogue se distribuera le 16 octobre  
courant.

**A VENDRE**  
**POUR EN JOUIR DE SUITE**  
UNE  
**BELLE MAISON,**  
bâtie depuis peu d'années, composée au rez-de-chaussée de  
deux pièces avec cuisine, caves, deux pompes, citerne,  
cour et jardin. Cinq chambres à l'étage et grenier. Cette  
maison fait face à la nouvelle rue de la Cathédrale, n° 75.  
1455

**A LOUER** pour MARS PROCHAIN ou plu  
si on le désire, une

**BONNE MAISON**  
avec étable, écurie, grange, annexes et dépendances et tre  
bonniers 6 verges grandes de jardin, houblonnière, prairie  
et terre, en cinq pièces, le tout situé à Bois-Lévêque, quar-  
tier du Sud de la ville de Liège.  
S'adresser à M<sup>e</sup> **DELBOUILLE**, notaire, rue Ste-Croix,  
n. 864. 1485

**Vente**  
DE  
**CINQ MAISONS,**  
RUE FRÈRES MICHEL, SUR LA FONTAINE.

**LUNDI 29 OCTOBRE 1838,** à 2 heures de relevée,  
**IL SERA PROCÉDÉ,**  
En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> **RENOZ**, notaire à Liège,  
à la **VENTE** aux **ENCHÈRES** en cinq lots de **CINQ MAI-**  
**SONS**, situées à Liège, rue Frères-Michel sur la Fontaine.  
S'adresser à maître **RENOZ**, notaire, rue du Pot-d'Or.  
1458

**AVIS**  
POUR  
**SURENCHÉRIR.**

M<sup>e</sup> **DUSART**, notaire à Liège, fait savoir que par acte  
qu'il a reçu le 18 octobre courant,  
**IL A VENDU**  
**DIVERSES PIÈCES DE TERRE ET PRAIRIE**  
QUI ONT ÉTÉ ADJUGÉS, SAVOIR :

Une PIÈCE DE TERRE de 10 verges gr., à Cris- née.	Francs 1000 »
Une autre d'un bonnier en la même commune.	2010 »
Une de 5 verges gr. même commune.	500 »
Une de 9 verg. gr. à Horion-Hozémont.	1580 »
Une PETITE MAISON à Awans avec un bonnier 5 verg. gr. de jardin, prairie et terre.	5900 »
Une PIÈCE DE TERRE à Fréroux de 15 ver. gr.	2220 »
Une à Fozz de 15 verg.	1550 »
Une à Jenefte de 3 id.	260 »
Une à id. de 12 id.	2000 »
Une à id. de 15 id.	1660 »
Une à Voroux-Goreux de 12 id.	1200 »
Une à Villers-l'Évêque de 5 id.	500 »
Une à id. de 1 bonnier 4 verg.	2000 »
Une à id. de 5 verg.	670 »
Une à Othée de 14 id.	1400 »
Deux à Voroux-lez-Liers de 16 verg.	2650 »
Une PRAIRIE à Kemexhe de 8 id. 13 pet.	1250 »
Une autre à id. de 19 id. 9 1/2 id.	2000 »
Une TERRE à id. de 22 id.	2450 »
Une id. à id. de 24 id.	2700 »
Et une id. à id. de 16 id.	1750 »

Et qu'on peut, dans les dix jours de la **VENTE**, c'est-à-  
dire, inclus le 28 octobre courant, **SURENCHÉRIR** lesdits  
**IMMEUBLES** d'un vingtième.  
S'adresser audit notaire. 1474

**VENTE**  
DE  
**RENTES.**

**JEUDI 8 NOVEMBRE 1838,** à dix heures du matin,  
M<sup>e</sup> **PARMENTIER**, notaire,  
**EXPOSERA**  
**EN ADJUDICATION PUBLIQUE, AUX ENCHÈRES,**  
**EN SON ÉTUDE, PLACE DU THÉÂTRE ROYAL, A LIÈGE,**  
**LES**  
**RENTES** suivantes :

MONTANT DES RENTES		CAPITAUX	NOMS DES DÉBITEURS.	LEURS DEMEURES.
F <sup>rs</sup> .	C.	C.		
51	50	1050	» Les représentans. de J.-J. Lapaille.	Liège.
58	55	1458	68 Laurent Paque.	S <sup>te</sup> Walburge.
24	51	520	25 Plomdeur.	Liège.
22	06	441	20 N.-J. Nossent.	Glain.
21	42	428	40 J.-H. Simonis.	Liège.
5	55	111	» N. Gathois.	Fléron.
3	58	71	60 La V <sup>e</sup> Monfort.	S <sup>te</sup> Walburge.
9	72	194	48 Jh. Kinon.	Jemeppe.
1 muid. d'épeaut.			N.-J. Nossent et au- tres.	Glain.

Ces **RENTES**, duement inscrites et reconnues par titres  
nouveaux, sont bien servies et hypothéquées.  
S'adresser audit notaire. 1477

**VENTE DEFINITIVE.**

**LA BELLE MAISON**  
avec cour, citerne, puits, lavoir et environ 18 ares de jardin  
et bosquet murés et garnis d'arbres fruitiers, située à Liège,  
cour des ex-Mineurs, occupée par M. le greffier Frésart,  
**SERA, PAR SUITE DE SURENCHÈRE,**  
**DÉFINITIVEMENT ADJUGÉE**  
sur la mise à prix de Frs. 12,600,  
le 6 Novembre prochain, à 10 heures, au bureau de M. le  
juge-de-peace Ophoven, rue Neuve, derrière le Palais, à Liège.  
PAQUE, N<sup>os</sup>. 1490

**VENTE D'UNE MAISON,**  
**RUE DE LA RÉGENCE.**

**JEUDI 25 OCTOBRE 1838,** deux heures de relevée,  
**IL SERA PROCÉDÉ**  
en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> **RENOZ**, notaire à Liège,  
à la **VENTE** aux **ENCHÈRES**  
D'UNE

**BELLE MAISON,**  
SITUÉE A LIÈGE, RUE DE LA RÉGENCE.  
S'adresser, pour connaître les conditions, à M<sup>e</sup> **RENOZ**,  
rue du Pot-d'Or. 1408

**BAIL AUX ENCHÈRES PUBLIQUES.**

**LE LUNDI 29 OCTOBRE 1838,** à 2 heures de l'après midi,  
Les Marguilliers de la fabrique de l'église de Jemeppe,  
feront procéder en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> **SERVAIS**,  
notaire audit lieu, à la location,

**AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,**  
**D'UNE MAISON**

**NOUVELLEMENT RESTAURÉE,**  
Située audit Jemeppe, près de l'église, ayant une cave,  
deux pièces au rez de chaussée, deux à l'étage, surmontées  
d'un grenier, un fournil et un jardin de la contenance d'en-  
viron une verge grande, tenant du nord, à la grande route  
de Liège à Huy; de l'ouest, à Nicolas Spineux; et de l'est, à  
Henri Malaise.  
Le bail se fait pour le terme de trois ans, qui prendra cours  
du 1<sup>er</sup> mars prochain.  
S'adresser audit notaire, pour connaître les conditions.

**ADJUDICATION DEFINITIVE**  
**SUR LA MISE A PRIX DE 11,000 FRANCS.**

**LUNDI 29 Octobre 1838,** à onze heures du matin,  
**IL SERA PROCÉDÉ,**  
par le ministère du notaire **BIAR** et par devant M. le juge  
de paix des cantons Sud et Ouest de la ville de Liège, en  
son bureau, rue d'Amay, n° 653,  
**A LA VENTE**

**D'UNE MAISON,**  
SITUÉE A LIÈGE,

à 2 étages, restaurée à neuf, située rue Neuve derrière le  
Palais, portant le n° 451, et propre à un négociant ou à un  
rentier.  
S'adresser pour connaître le cahier des charges au bureau  
de M. le juge de paix et en l'étude du notaire **BIAR** susdits.  
On peut voir la maison tous les jours depuis 9 heures du  
matin jusqu'à midi. 1489

**VENTE**  
DE

**BOIS SCIÉS,**

**Poutres et de Vernes,**  
AU CHANTIER DU S<sup>r</sup> **JADOT**, à AHIN.

**MERDREDI 31 OCTOBRE 1838,** à une heure de relevée,  
**IL SERA VENDU**

DANS LE CHANTIER SUS-EXPRIMÉ :  
1<sup>o</sup> CENT TRENTE MILLE PIEDS PLANCHES, Quar-  
tiers, Barreaux, Horrons, Terrases, Wères et Posselèts en  
chêne.  
2<sup>o</sup> 14 mille pieds Horrons, Planches et Quartiers en hêtre.  
3<sup>o</sup> Et Quantité de Poutres et de Vernes.  
Les marchandises sus-désignées sont de toutes qualités et  
dimensions, et les amateurs peuvent s'adresser pour les voir,  
au sieur **DISCRY**, aubergiste à Ahin.  
**A CRÉDIT** et à la recette du notaire **LOUMAYE**. 1484

LUNDI 22 OCTOBRE 1858, à 5 heures de relevée.  
M<sup>r</sup> LAMBINON, notaire à Liège, VENDRA aux enchères  
en son étude, place derrière l'Hôtel-de-Ville,

## UN BATIMENT

ayant servi de forge, pouvant être converti facilement en  
une habitation, avec un petit jardin y contigu, situé près de  
l'église à Grivegnée, joignant d'un côté à la grande route,  
d'un second à la veuve Donnay, et de deux autres à une  
ruelle.

A VENDRE de gré-à-gré en l'étude du même notaire  
LAMBINON, SEPT RENTES annuelles et perpétuelles dont  
quatre de 25 frs. Bbt.-Liège, et 5 de 50 frs. chacune. 1395

LUNDI 22 OCTOBRE 1858, à 10 heures,

IL SERA EXPOSÉ

## EN VENTE PUBLIQUE,

En l'étude du notaire PAQUE, rue Souverain-Pont, à  
Liège, une

## grande et belle maison

avec jardin, pompe, citernes et vastes caves y située fau-  
bourg St-Gilles, n. 485, joignant au Beau-Regard.

Cette agréable et solide PROPRIÉTÉ qui se trouvera à  
proximité de la station du chemin de fer et contigue au nou-  
veau jardin botanique qu'elle dominera entièrement, convient  
aussi bien à un industriel qu'à un rentier.

Il y aura toute facilité pour le paiement du prix.  
S'adresser audit notaire.

## Maison à Vendre

A CHAUDFONTAINE.

Le LUNDI 22 OCTOBRE 1858, à 9 heures du matin,  
LES ADMINISTRATEURS DE LA COMMUNE  
DE CHAUDFONTAINE,

feront vendre publiquement et par enchères chez les enfans  
L. JOIRIS à CHAUDFONTAINE, par le ministère du no-  
taire DELIÈGE,

UNE MAISON ET DEPENDANCES,  
servant actuellement de Presbytère, située à Chaudfontaine  
tenant du Nord et Levant aux enfans Joiris, Midi à la route  
de la Vesdre, couchant à l'ancienne église. 1425

LES MARDI 23 et MERCREDI 24 de ce mois,  
à deux heures,

Le notaire PAQUE VENDRA publiquement, en la mai-  
son n° 17-778, Place Verte, à Liège,

## DES MEUBLES

Provenant de la succession de monsieur le chevalier de  
GRADY DE BELLAIRE, ayant garni sa maison occupée  
par M. le général Magnan.

Ils consistent en cristaux, service doré à café, vases, por-  
celaines, fatence, quinquets, lustres, grandes lampes, re-  
chauds plaqués, lits, matelas, tables à coulisses à jeu, de  
nuit et autres; beaucoup de chaises et canapés bourrés en  
crins, chaises fond de paille, bois de lit, commodes, secré-  
taires, armoires, tableaux, bouquets encadrés, glaces, lam-  
bris dorés, anciennes tapisseries peintes, grands lauriers,  
lauriers Thym; myrthes, jasmins, etc.

Plusieurs de ces meubles sont en acajou, à pièces rappor-  
tées, marquetés, sculptés et couverts en marbre.

On pourra les voir le 22, depuis une heure jusqu'à cinq.  
1442

## VENTE

D'UNE

## BELLE FERME,

SITUÉE A HODCHAMPS.

LUNDI 5 NOVEMBRE 1858, à 10 heures du matin,  
En l'étude et par le ministère du notaire HEUSE à Lou-  
veigné.

IL SERA PROCÉDÉ,

En vertu d'autorisation légale, devant le juge de paix du  
canton de Louveigné.

A LA VENTE AUX ENCHÈRES,

## D'UNE FERME,

Située à Hodchamps, commune de Louveigné, composée  
de bâtiments d'habitation et d'exploitation, et d'environ 40  
hectares de jardins, vergers, prés, terres, bois, pâtures, etc.,  
louée au prix de 1150 francs.

Le cahier des charges est déposé chez ledit notaire HEUSE,  
et en l'étude du notaire DETROOZ, à Verviers, il offre  
toute facilité pour le paiement du prix. 1420

## VENTE

DE

## Futaie et de Taillis.

Le LUNDI 22 OCTOBRE 1858, vers 11 heures du matin,

IL SERA VENDU EN HAUSSE PUBLIQUE

Par devant notaire et à CRÉDIT, chez LOUIS PHILIPPE,  
à Kinkempois, une

GRANDE QUANTITÉ DE FUTAIE

de Chênes, Hêtres, etc., divisés en 5 LOTS et croissants  
dans les taillis exploités du bois dit de St-Jacques, commune  
d'Angleur.

Plus 21 PORTIONS d'un bonnier environ de taillis de  
Chênes âgé de 48 ans, croissants dans les bois dits de Saint-  
Jacques et de Saint-Laurent, même commune.

S'adresser pour les renseignements, au Garde Forestier du  
château de Kinkempois. 1528

## Vente

DE BEAUX

## FONDS RURAUX,

INDIVIS ENTRE PERSONNES MAJEURES.

LUNDI 5 NOVEMBRE 1858, à 10 heures du matin,  
le notaire SERVAIS, de résidence à Liège, adjudgera publi-  
quement, à

L'HOTEL DE LA PAIX, A HERVE.

LES

HÉRITAGES PATRIMONIAUX CI-APRÈS,

SAVOIR: 1<sup>er</sup> lot.

COMMUNE DE HERVE.

(AU GRAND-FOSSÉ.)

A. Un CORPS de BATIMENS; consistant en habitation  
pour le fermier, écuries et étables, voutées en briques, gran-  
ge, cour, jardin potager et prairie; ensemble d'une surface  
de 10 verges gr. 15 1/2 ver. pet.

HERVE ET BATTICE.

(GRAND-FOSSÉ.)

B. Une PRAIRIE, de la contenance de 5 boniers 3 v. gr:  
4 v. pet.

Les objets composant le premier lot, et repris aux lettres A  
et B, sont en un seul tenant et aboutissant, entr'autres limi-  
tes, à MM. Moysse et Lefils; aux chemins de Charneux, de  
Gurne et du Vieux-Tige.

2<sup>e</sup> lot.

COMMUNE DE HERVE.

Une PRAIRIE de la contenance de 2 boniers 4 ver. gr.  
9 ver. pet., aboutissant, d'un côté, aux enfans Gilson et au  
chemin, dit le Vieux-Tige, de deux autres côtés au pre-  
mier lot.

COMMUNE DE BATTICE

(GRAND-FOSSÉ.)

3<sup>e</sup> lot.

Une idem, contenant 2 bon. 5 v. gr. 15 v. pet., joignant,  
d'un côté, aux deux lots précédents; d'un second, à la limite  
des communes de Herve et Battice; d'un 3<sup>e</sup>, à M. Rutten,  
et, d'un 4<sup>e</sup>, au chemin.

4<sup>e</sup> lot.

Une idem, contenant 1 bon. 17 v. gr. 7 p., tenant au 1<sup>er</sup>  
et 5<sup>e</sup> lots; à MM. Rutten et Cerexhe.

5<sup>e</sup> lot.

Une idem, de la contenance de 19 v. g. 1/2 v. pet., tenant  
au chemin, à M. Lefils et au 4<sup>e</sup> lot.  
Les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> lots, après avoir été exposés en détail,  
pourront être réunis au 1<sup>er</sup>, pour ne former, avec lui, qu'une  
seule adjudication.

6<sup>e</sup> lot.

Une PRAIRIE à la Cour Lemaire, contenant 1 bon. 8 v.  
g. 17 v. pet., aboutissant aux hospices civils de Liège, au che-  
min et à M. Hennin.

7<sup>e</sup> lot.

Une PRAIRIE, au chemin de Charneux, d'une surface  
carrée de 2 bon. 5 v. g. 14 1/2 pet., tenant, de trois côtés,  
à M. Moysse et, d'un 4<sup>e</sup>, au chemin.

8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> lots.

Un ENCLOS, aujourd'hui en culture, au Chesseroux, ou  
chemin de Charneux, contenant 2 bon. 18 v. g. 5 1/4 v. pet.;  
aboutissant, d'un côté, audit chemin de Charneux; d'un autre,  
à la grande route de Maëstricht sur Aix-la-Chapelle; d'un 3<sup>e</sup>,  
à M. Haxhe; d'un 4<sup>e</sup>, à M. Lhoest.

Cet enclos sera divisé et exposé en trois lots, qui, tous,  
communiqueront également à la grande voirie; sauf les réu-  
nir ensuite.

Les terrains, dont il s'agit, sont de 1<sup>re</sup> classe, à l'exception  
seulement du 5<sup>e</sup> lot, qui appartient à la seconde.

Les plus belles haies vives leur servent de clôture; ils sont  
exploités depuis plusieurs années par le sieur Michel HUYNEN,  
au prix annuel de frs. 2,525; outre les contributions, ser-  
vices et prestations de toute espèce.

Les acheteurs entreront en jouissance à l'époque du 15  
avril 1859.

La vente offre toutes les sûretés désirables et les plus  
grandes facilités de paiement.

S'adresser, pour la communication des titres, conditions,  
plan et extrait de la matrice cadastrale, audit notaire  
SERVAIS, place derrière le Spectacle, n° 2, à Liège.

## INSPECTION

DES

## ARMES DE GUERRE.

L'ADJUDICATION de 1000 SABRES de cavalerie de ligne,  
modèle français modifié, avec fourreaux en tôle d'acier, an-  
noncée pour le 15 octobre 1858, n'aura lieu que le 31 du  
même mois, à 11 heures du matin, au local de l'atelier d'ar-  
mes, quai de la Sauvenière, n° 88, à Liège. 1445

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ

AVEC TRÈS GRANDE FACILITÉ

POUR LE PAYEMENT DU PRIX,

## UNE MAISON,

AVEC COUR ET JARDIN COTENANT 279 MÈTRES CARRÉS.

ÉGALEMENT A VENDRE,

1995 MÈTRES CARRÉS DE TERRAIN,

SOIT EN MASSE, SOIT PAR PORTIONS que l'amateur vou-  
dra indiquer, dans ce cas chaque portion devra être prise  
sur une largeur à convenir en face du quai et prolongée sur  
une même largeur jusqu'à l'extrémité opposée.

CES IMMEUBLES SONT SITUÉS A LIÈGE, AU CENTRE  
DU QUAI DE LA SAUVENIÈRE, dans la situation la plus  
agréable et la plus salubre, ayant d'un côté une vue très  
étendue sur la promenade et quartier d'Avroi et de l'autre  
sur le bel et unique amphithéâtre formé par la montagne  
du Mont St.-Martin.

S'adresser pour plus amples informations, au notaire  
BOULANGER, qui est chargé de cette vente. 1295

BREVET D'INVENTION, MÉDAILLE D'HONNEUR,

## POIS ÉLASTIQUES

en Caout-  
Chouc pour CAUTÈRES; de Leperdriel, pharmacien, fau-  
bourg Montmartre, 78, à Paris, adoucissants à la guimauve  
SUPPURATIFS au Garou. Ils doivent à leur composition et à leur  
élasticité, la propriété d'entretenir les cautères d'une manière  
régulière, exempte de douleurs et des inconvénients reprochés  
aux autres espèces de pois. Dépôts chez MM. Decamps à Liège,  
Bossut à Tournay, Van Hisbergher place de la Monnaie à  
Bruxelles, Van Campen à Anvers, Evars à Dinant, Van Miert  
à Mons, Jourdain à Namur, Lechevalier à Philippeville,  
Buzon à Nismes, Fagot et Collet à Couvin.

## BOURSES.

PARIS, LE 18 OCTOBRE.

Trois p. c. . . . .	81 10	Actions réunies. . . . .	—
Quatre p. c. . . . .	102	Différée ancienne. . . . .	—
Cinq p. c. . . . .	109 50	Dito nouv. s. int. . . . .	—
Act. de la Banque. 2615		Dettes actives. . . . .	18 5/4
Obl. de la vil. de Par. 1175		Id. passive. . . . .	—
Emprunt belge. . . . .	—	Emp. rom. . . . .	105 5/4
Société Générale. . . . .	—	Rente de Naples. . . . .	101 05
Banque de Belgiq. 1445		Empr. portugais. . . . .	—
Mutualité. . . . .	—	Migueliste. . . . .	—

ANVERS, LE 19 OCTOBRE.

ANVERS. Det. act. 105 5/4	A Prusse. Em. à Berl. 117 1/2	A
" Det. diff. 50 1/4	A NAPLES. Cert. Fal. 95 5/4	
Empr. de 48 mill. 102 1/4	Er. Rom. Lev. 1852. 101 5/8	P
Id. de 50 mill. 92 7/8	et P Cert. à A. 1854. 100 5/4	
HOLL. Dette act. —		
Rente rembours. —		
AUTRICHE. Métall. 107 1/4	A	
LOTS de fl. 100. . . . .	555	A Amsterdam. C. jours. 1/2 p.
" H. 250. . . . .	458	A Id. 2 mois. —
" H. 500. . . . .	770	P Rotterdam. C. jours. 1/2 p.
POLG. Lots fl. 500. . . . .	118 1/4	A Id. 5 mois. —
" H. 500. . . . .	158	P Paris. C. jours. 1/8 av.
BRES. Em. L. 1854. . . . .	—	A Id. 2 mois. 5/8 % p
ESPAGNE. Ardoin. . . . .	16 1/8 à 16 p	P Londres. C. jours. 401
Dette passiv. 1854. . . . .	—	A Id. 2 mois. 56 1/16
" Différée. . . . .	—	P Francfort. C. jours. 55 5/8
DANEMARC. E. Nott. . . . .	95	A Id. 5 mois. 118
Dito à L. . . . .	75 1/2	P Bruxelles et Gand. —

BRUXELLES, LE 19 OCTOBRE.

Dette active 2 1/2	54 5/4	A Brasseries. . . . .	—
Emp. Rothschild. 102		A Tapis. . . . .	—
Fin courant. . . . .	—	Fer d'Ougrée. . . . .	—
Emp. de 50 mill. . . . .	92 7/8 et P	Mutualité. . . . .	115 1/2 et P
Id. de 37 mil. . . . .	73 1/2	P S. C. Bruges. . . . .	—
Emp. de 1852 (4). . . . .	—	Monceaux. . . . .	—
Act. de la Soc. G. 826		Act. Réunies. . . . .	—
Emp. de Paris. . . . .	1750	Borinage. . . . .	—
S. de Comm. de c. 150 1/2	P	Houyoux. . . . .	—
B. de Belgique. . . . .	440	P Papeterie. . . . .	—
C. de S. et Oise. . . . .	112	A Lits de Fer. . . . .	—
Hauts-Fourneaux. 110		Luxembourgeoise	—
Banque Foncière. 101		Civile. . . . .	124
Idem. . . . .	100	Herve. . . . .	—
Fleuu. . . . .	100	Ch. de Fer de Col.	—
Hornu. . . . .	100	Ch. de B. M. et B.	—
Schiessin. . . . .	415	Asphalt. . . . .	—
Soc. Nationale. . . . .	124 1/2	Holl. Dette active.	53 5/4
Levant du Fleuu. . . . .	—	Losrenten inscrit.	100
Ougrée. . . . .	—	Autriche. Métalliq.	106 7/8
Sars-Longscham. 190	A	Naples. C. Falcon.	95 1/2
Chemin de Fer. . . . .	—	Espagne. Ardoin.	15 1/2
Vennes. . . . .	—	Fin courant. . . . .	—
St-Léonard. . . . .	—	Prime un mois. . . . .	—
Chatelmeau. . . . .	110 1/2	P Différée de 1850.	—
Verreries. . . . .	—	Idem de 1855. . . . .	—
Betteraves. . . . .	—	Passives. . . . .	—
Verr. de Charl. . . . .	—	Brazil. E. de Roth.	80
L'Espérance. . . . .	—	Rome. E. de 1854.	101 1/2

VIENNE, LE 12 OCTOBRE.

Métalliques 5 p. c., 107 1/2 — Actions de la Banque, —

Imprimerie de J.-B. Nossent, rue du Pot-d'Or, N° 622, à Liège.